

Le 21/4/10

**Le Secrétaire Départemental**

**A**

**Monsieur le Trésorier Payeur Général**

Par message du 12/04/10 vous convoquez l'ensemble des agents B et C du département à une réunion informelle .

Par ailleurs vous invitez vivement les agents à pratiquer le co-voiturage dans un soucis de bonne gestion.

Si je ne peux que souscrire à une telle démarche allant dans le sens des économies permettant d'utiliser les crédits départementaux dans d'autres rubriques budgétaires, je tiens à vous faire part des conséquences que pourrait avoir une application stricte de votre invitation .

Autant, demander aux agents habitant sur le lieu de la résidence administrative de pratiquer le co-voiturage se conçoit, autant exiger cette même démarche d'agents habitant hors résidence m'apparaît difficile.

En effet pour les deux réunions d'Auxerre à 8h30 compte tenu des difficultés de parking aux abords de la trésorerie générale et du délai de route, le passage par la résidence administrative impliquerait pour les agents d'arriver à celle-ci largement avant 8 heures ce qui peut être incompatible avec les obligations familiales .

Par ailleurs un certain nombre de postes comptables ont une typologie d'horaires variables avec début de plages fixes à 8h30 ou même plus tard .

En outre la durée de la demi journée comptabilisée par l'application GTT en cas d'autorisation d'absence est forcément inférieure au temps généré par une arrivée très matinale sur le lieux de travail et un retour au mieux en fin de matinée.

Je vous demanderais donc soit de repousser le début de la réunion à un horaire plus compatible avec cette exigence de co-voiturage soit de demander au service logistique de ne pas tenir compte de ce critère pour le remboursement des frais des agents habitant hors résidence administrative.

Je vous remercie par avance et vous prie d'agréer Monsieur le Trésorier Payeur Général l'expression de mes respectueuses salutations

**Didier BEZIAT**